

L'enseignement supérieur

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Prêt à entamer des études supérieures ? Voici des informations sur l'organisation de l'enseignement supérieur et les lieux pour en savoir plus.

Fondé sur des exposés théoriques, des travaux pratiques, des travaux personnels et des stages, cet enseignement tant théorique que pratique promeut largement le travail en autonomie.

Il est dispensé en plein exercice dans les Universités, les Hautes écoles et les Écoles supérieures des arts ou, à horaire décalé, dans des établissements de Promotion sociale.

Il peut être de type court ou de type long et concerne une multitude de thématiques dans les domaines des sciences exactes, des sciences humaines, des arts, de la technique ou autres.

Qu'en est-il concrètement ?

En plein exercice

Le type court, donné en Hautes écoles et en Écoles supérieures des arts, consiste en un cycle d'études de minimum 3 ans sanctionné par le grade de bachelier professionnalisant.

Comme son nom l'indique, ce bachelier a une finalité professionnelle précise. Il peut, dans certains domaines comme le paramédical, être suivi d'études de spécialisation conduisant au grade de bachelier de spécialisation.

Le type long, donné à l'Université, en Haute écoles ou en Écoles supérieures des arts, consiste en deux ou trois cycles d'études :

- Le 1er cycle est une formation générale de minimum trois ans sanctionnée par le grade de bachelier de transition
- Le 2ème cycle est une formation approfondie généralement de deux années sanctionnée par le grade de master, et parfois suivie d'une formation de spécialisation sanctionnée par le grade de master de spécialisation
- Le 3ème cycle éventuel est d'une durée variable. Donné seulement à l'Université, il

combine formation et recherche scientifique et conduit au grade de docteur après la soutenance d'une thèse

À noter :

Certains masters se donnent en un an, mais ne donnent pas accès aux masters de spécialisation ou au 3ème cycle.

Vous avez une expérience, des études ou une formation à faire valoir ? Avec la VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) il est possible dans certains cas d'obtenir des dispenses de cours, voire même d'accéder directement au 2ème cycle. Une demande est à introduire auprès de l'établissement choisi pour un cursus précis.

En promotion sociale

Dans le type court, des bacheliers professionnalisants correspondants à ceux de l'enseignement supérieur de plein exercice sont délivrés tout comme des bacheliers professionnalisants spécifiques mais de niveau équivalent à ceux de l'enseignement supérieur de plein exercice.

Existent aussi des brevets d'enseignement supérieur (BES) à caractère professionnalisant. Ils durent minimum deux ans et sont spécifiques à l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Dans le type long, des masters correspondants à ceux de l'Enseignement supérieur de plein exercice sont délivrés.

À noter : vous avez une expérience, des études ou une formation à faire valoir ? Avec la reconnaissance des capacités acquises, l'enseignement de Promotion sociale permet dans certains cas d'obtenir des dispenses de cours, voire même d'accéder directement au 2ème cycle. Une demande est à introduire auprès de l'établissement choisi pour un cursus précis.

En savoir plus sur [l'Enseignement de promotion sociale](http://www.dorifor.be/article/l-enseignement-de-promotion-sociale-590.html) (<http://www.dorifor.be/article/l-enseignement-de-promotion-sociale-590.html>) .

À la Cité des métiers, assistez à une [séance d'information](http://www.dorifor.be/formation/25-juin-vous-voulez-reprendre-des-etudes-c-est-possible-on-vous-explique-comment-7853.html) (<http://www.dorifor.be/formation/25-juin-vous-voulez-reprendre-des-etudes-c-est-possible-on-vous-explique-comment-7853.html>) pour en savoir plus sur la reprise d'études dans l'enseignement de Promotion sociale.

Et encore?

L'enseignement supérieur délivre des titres pédagogiques pour enseigner dans le secondaire ou le supérieur :

- le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP)
- l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS)
- le Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur (CAPAES)

Il délivre aussi des certificats à l'issue des formations continues.

En savoir plus sur les études supérieures

[Le Pôle académique de Bruxelles](https://www.polecabruxelles.be/) (<https://www.polecabruxelles.be/>) regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur francophones situées en Région de Bruxelles-Capitale.

Des conseillers du Pôle sont détachés à la [Cité des métiers](https://www.citedesmetiers.brussels/) (<https://www.citedesmetiers.brussels/>) pour informer et orienter sur les études supérieures. Dans ce cadre, vous pouvez rencontrer un conseiller ou assister à une [séance d'information](http://www.dorifor.be/formation/27-juin-6-juillet-13-juillet-20-juillet-et-27-juillet-en-route-vers-les-etudes-superieures-7900.html) (<http://www.dorifor.be/formation/27-juin-6-juillet-13-juillet-20-juillet-et-27-juillet-en-route-vers-les-etudes-superieures-7900.html>) .

Par ailleurs, le site web du Pôle académique de Bruxelles renseigne [différents services d'information et d'orientation](https://www.polecabruxelles.be/aide-a-lorientation/services-dinformation-et-dorientation/) (<https://www.polecabruxelles.be/aide-a-lorientation/services-dinformation-et-dorientation/>) .

Lisez aussi [Comment entrer dans l'enseignement supérieur ?](http://www.dorifor.be/article/comment-entrer-dans-l-enseignement-superieur-599.html) (<http://www.dorifor.be/article/comment-entrer-dans-l-enseignement-superieur-599.html>)

Comment entrer dans l'enseignement supérieur ?

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Vous pensez reprendre des études supérieures ? Comment y accéder selon votre situation ?

Vous avez un Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) délivré par une école belge ?

Vous pouvez alors choisir n'importe quelle orientation. Cependant certains établissements imposent une épreuve spécifique (ainsi une épreuve de motivation et de capacité artistique pour entrer en École supérieure des arts). Si vous avez obtenu votre certificat avant 1994, vous devez par ailleurs être en possession d'un [Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur \(DAES\)](http://www.enseignement.be/index.php?page=26897) (<http://www.enseignement.be/index.php?page=26897>) .

Vous avez obtenu l'accès à l'enseignement supérieur par équivalence d'un diplôme acquis dans un autre pays ?

Dans ce cas, le choix d'études est parfois limité. Par exemple : vous ne pouvez accéder qu'à l'enseignement supérieur de type court, ou bien une seule orientation (des études économiques mais pas des études techniques). Ou encore, vous devez, pour vous inscrire dans une université, réussir un [examen dit de "maturité"](http://www.enseignement.be/index.php?page=26897) (<http://www.enseignement.be/index.php?page=26897>) (cet examen permet d'obtenir le Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur : le DAES).

Notez que si vous avez déjà un diplôme d'études supérieures faites à l'étranger, vous pouvez envisager de reprendre des études supérieures en Belgique. Adressez-vous directement à la Haute École, Université ou École Supérieure des Arts de votre choix pour vérifier si vous avez besoin d'une équivalence de diplôme.

Vous avez étudié dans une autre langue que le français ?

Pour pouvoir entreprendre des études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous devez réussir un examen de maîtrise de la langue française (épreuve écrite et orale, niveau B2 ou C1 suivant le cours visés). Renseignez-vous auprès de l'établissement de votre choix ou sur www.enseignement.be (<http://www.enseignement.be>)

Vous n'avez pas le CESS ?

- Dans l'Enseignement de promotion Sociale, la plupart des établissements qui proposent des "bacheliers" ou des "B.E.S." organisent une épreuve d'admission avant la rentrée scolaire. Pour connaître le contenu de cette épreuve, il faut s'adresser directement à l'établissement.
- Les universités organisent des épreuves d'admission pour toutes les études de 1er cycle. Renseignez-vous dans la faculté de votre choix. Attention aux délais d'inscription ! Ces épreuves d'admission donnent aussi accès, par extension, aux Écoles supérieures des arts .
- Pour entrer en Haute école , un examen d'admission pourrait être organisé à l'avenir par un jury d'un organisme centralisé qui déterminera les matières spécifiques sur base du dossier du candidat (voir [enseignement.be](http://www.enseignement.be) (<http://www.enseignement.be/index.php?page=26158>)). Pour l'instant, certaines filières de l'enseignement supérieur sont accessibles moyennant réussite d'un examen d'admission spécifique à la filière : études d'assistant social (examen organisé par les Hautes Écoles sociales elles-mêmes) ; études d'accoucheur et d'infirmier (examen organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Vous souhaitez obtenir le CESS ? En savoir plus : [Obtenir le CESS.](http://www.dorifor.be/article/obtenir-le-cess-588.html) (<http://www.dorifor.be/article/obtenir-le-cess-588.html>)

Les Formations :

Fédération Wallonie-Bruxelles - Service des jurys

Rue Adolphe Lavallée 1
1080 Molenbeek

Service : Information sur les jurys

www.dorifor.be/formation/1382

Que faire Voir le site web Enseignement.be pour toutes les informations sur les programmes et consignes des différents jurys. Contacts jurys du secondaire : du 1er degré (1re et 2e années) - CE1D et du 2e degré (3e et 4e années) - CE2DTél : 02 690 85 62, courriel : francois.zegres@cfwb.beTél : 02 690 85 63, courriel : florence.ladner@cfwb.be du 3e degré général (5e et 6e années) - CESSTél : 02 690 85 65, courriel : christine.francq@cfwb.beTél : 02 690 85 64, courriel : christine.pepinster@cfwb.be

degré technique et artistique (5e et 6e années) - CESSTél : 02 690 85 61, courriel : jacques.declercq@cfwb.beTél : 02 690 86 30, courriel : olivier.delfosse@cfwb.be
degré professionnel (5e, 6e et 7e années) - CESSTél : 02 690 85 61, courriel : jacques.declercq@cfwb.be
DAES (Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement supérieur)Tél : 02 690 85 65, courriel : christine.francq@cfwb.be
Tél : 02 690 85 64, courriel : christine.pepinster@cfwb.be
Jurys du supérieur : voir les jurys spécifiques de l'enseignement supérieur sur le site web.
Contacts jury paramédical pour obtenir une attestation donnant accès aux études secondaires complémentaires d'infirmier/infirmière breveté (A2) ou aux études d'enseignement supérieur paramédical de type court (A1 : sage-femme ou soins infirmiers) :Tél : 02 690 85 18, courriel : maite.deltour@cfwb.be
Tél : 02/690 82 49, courriel : pascale.coenen@cfwb.be